



**Observatoire de la coopération
éducative française** | Période 2009 - 2011

*Recherche et analyse par Solidarité Laïque :
membre français de la Campagne mondiale pour l'éducation*

Ce document est un constat établi par Solidarité Laïque et se veut une première contribution publique - qui sera régulière - à la réflexion sur les réalités de l'engagement de la France en matière d'Éducation pour tous dans le cadre de l'Aide publique au développement.

Les données et calculs proposés ici (sauf exceptions signalées dans le texte) ont été faits sur la base des décaissements déclarés par la France au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Ce sont des montants affichés en prix courants (millions de dollars US constants).

Source : <http://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=CRS1>

La signification
de l'ensemble des sigles
se trouve en dernière page.

Edito

L'intérêt suscité par la publication du numéro test de l'observatoire de la coopération éducative en 2012 et le travail de la Campagne mondiale pour l'éducation pour mutualiser un « Education Aid Watch » international a incité Solidarité Laïque à poursuivre la recherche et l'étude de la politique française en matière de coopération éducative, tant du point de vue politique que des crédits qui y sont consacrés dans le cadre de l'Aide publique au développement (APD).

A l'approche des échéances de 2015 (le bilan du Millénaire) et dans le cadre de la préparation de l'agenda post-2015, déjà en place, la publication de l'observatoire n° 1, concomitant cette année avec le processus des Assises du développement voulu par le Président de la République, devrait permettre d'approfondir la connaissance des arcanes de celle-ci et de contribuer à infléchir cette politique pour lui donner la cohérence qu'elle mérite et peut être, enfin, d'amorcer une réforme si souvent annoncée et aussi souvent reportée.

L'éducation est un droit fondamental, reconnu par les Nations Unies en 1948, intégré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), article 26, puis dans de nombreux autres textes produits par la communauté internationale. Ce droit revêt un caractère multidimensionnel, recouvrant des aspects philosophiques, culturels, linguistiques, pédagogiques mais aussi économiques, politiques... qui concernent toutes les sociétés et les choix de société eux-mêmes.

Autrement dit, quelle éducation voulons-nous et pourquoi faire.

Le rappel aux textes internationaux est, plus que jamais, une nécessité. En effet, les systèmes éducatifs à mettre en place, les pratiques éducatives à développer ne peuvent échapper à cette éthique humaniste qu'ils portent.

Des courants contraires existent, portant une vision très utilitariste de l'éducation, ou réduite au « développement des ressources humaines », « des compétences pour l'emploi ». Ils agissent déjà dans cette perspective post-2015 évoquée plus haut.

Ce n'est pas la nôtre !

À l'heure de la refondation de l'école portée par le ministère de l'Éducation nationale, il serait sans doute judicieux que le ministère des Affaires étrangères, avec les autres ministères et agences qui en portent une partie, organise la refondation de la coopération éducative française, voulue par de nombreux acteurs et autant de partenaires étrangers.

Au-delà de la démarche altruiste que cette refondation porterait dans le cadre de la politique française de co-opération pour un développement durable, elle est une nécessité à l'heure de la société mondiale de la connaissance et des mobilités enrichissantes. Permettre aux jeunes, ici et là-bas de se préparer à (mieux) prendre en charge les enjeux communs de l'humanité - sociaux, économiques, culturels, démographiques, technologiques... - c'est promouvoir une éducation de qualité et tout au long de la vie, car l'éducation est un droit fondamental en soi et une des clefs de l'exercice des autres droits inhérents à la personne humaine.

Roland Biache

Délégué général de Solidarité Laïque

Membre de la commission nationale française pour l'Unesco

Sommaire

Edito	p.1
Premiers constats	p.5
Les priorités énoncées par la stratégie française et la dure réalité des chiffres	p.6
I.1. Grandes tendances de l'aide éducation sur les dernières années	
I.1.1 - APD éducation par sous-secteur	
I.1.2 - Éducation de base	
I.1.3 - Enseignement post-secondaire et enseignement supérieur	
I.2. Les grands engagements : au-delà des paroles...	
I.2.1 - « La réalisation de l'OMD 2 : scolarisation primaire universelle et renforcement du secteur de l'éducation de base » : tenue... à l'arrachée !	
I.2.2 - « Aider les pays à réorganiser le post primaire en diversifiant les voies d'éducation et de formation » : non tenue !	
I.2.3 - « Améliorer la qualité, notamment en renforçant la formation des enseignants » : une marge de progression... énorme !	
I.2.4 - « Recentrer les efforts sur les pays les moins avancés » (notamment les PMA d'Afrique Francophone)	
I.2.5 - « Promouvoir l'objectif d'égalité hommes-femmes dans l'éducation » : difficile à évaluer !	
I.2.6 - Première observation complémentaire : quid de l'objectif de Dakar « protection et éducation de la petite enfance » célébré en 2012 lors de la semaine mondiale d'action pour l'éducation ?	
I.2.7 - Deuxième observation complémentaire : les enjeux relatifs à l'insertion par l'éducation des « groupes vulnérables et marginalisés » font-ils partie des priorités de financement ou de mise en œuvre par l'état français ?	
La réalité de l'aide à l'éducation	p.16
II.1 - La question embarrassante des bourses et coûts des étudiants étrangers	
II.2 - La comptabilisation dans l'APD des « pôles d'excellence de l'enseignement supérieur français à l'étranger »	
II.3 - L'inclusion des dépenses effectuées au profit de territoires d'outre-mer...	
Conclusion	p.22
Glossaire des sigles	p.24



Premiers constats

Dans une période très contrainte des finances publiques, l'Aide publique au développement (APD) globale est en diminution entre 2010 et 2011. Pourtant, le sondage réalisé par l'AFD en lien avec IPSOS en novembre 2012, montre que les Français sont très attachés à l'aide publique au développement puisque 65% d'entre-eux estiment qu'il est nécessaire que la France aide les Pays en développement même si elle rencontre des difficultés budgétaires. Près d'un Français sur deux estime même qu'il faut augmenter la part du budget consacrée à l'aide au développement et ce malgré le contexte actuel.

Or, malgré les réitérations des promesses pour atteindre l'objectif des 0,7% du RNB d'ici à 2015 (engagement du G8 de Gleneagles en 2005), force est de constater, au regard de ces chiffres, que la France risque de ne pas tenir cet engagement global comme d'autres engagements spécifiques pour respecter les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et en particulier ceux de l'Éducation pour tous, qui nous importent ici (dans cette étude sur la coopération éducative française).

D'après les chiffres de l'APD française déclarés au CAD (Cf. page 2), **l'éducation détient la première place de la contribution française au développement : elle représente en 2011, 16,24% de l'APD totale.**

En volume, elle a, comme l'aide globale, diminué. En versement brut, elle s'élève à 1 525.310 millions USD alors qu'elle était de 1784.331 millions USD en 2010 et 1 810.408 millions USD en 2009.

Néanmoins, cette place importante accordée à l'éducation est à souligner dans une période très dure où de nombreux bailleurs internationaux ont renoncé ou réduit drastiquement leur soutien à l'éducation.

Malgré la part importante de l'éducation dans l'APD française, on peut s'interroger sur sa moindre visibilité voire son faible impact au niveau de la politique française de coopération. Cela est dû notamment à la multiplicité des acteurs concernés par les fonds de l'aide au développement en éducation : ministères (8 dont notamment ceux de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, des Affaires étrangères), agences (AFD...) et institutions diverses (CIEP, AEFÉ...), les institutions de la Francophonie, qui brouillent la donne et minimisent les enjeux.

Il suffit de regarder le schéma de l'organisation de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères pour peiner à trouver l'éducation, sous-secteur attaché « à la santé et au développement humain » dans la sous direction des biens publics mondiaux, de la direction générale de « la mondialisation, du développement et des partenariats » !

Ces dernières années, avec le transfert de certains dossiers, services et fonds du MAE à l'AFD, la situation s'est complexifiée. L'éducation est « partitionnée » pour l'action bilatérale avec le financement des projets « éducation » des associations et des organisations de la société civile à l'AFD (notamment via la FISONG, Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG) et pour l'action multilatérale au ministère des Affaires étrangères.

Ce transfert « a perturbé la mise en œuvre de certains projets et affaibli leur cohérence, notamment dans le domaine de l'éducation où interviennent simultanément les deux acteurs » comme le souligne le Rapport de la Cour des comptes sur « La Politique française d'aide au développement » publié en juin 2012.

De surcroît, traduire concrètement dans son Aide publique au développement cette priorité comporte plusieurs implications que nous allons ici analyser :

1. Sur les axes d'intervention, d'abord, il semble nécessaire de mettre en cohérence les discours et les stratégies avec les montants qui y sont consacrés.

Partie I : « Les priorités énoncées par la stratégie française et la dure réalité des chiffres ».

2. Sur les chiffres, ensuite, qui demandent à être apurés de dépenses indûment comptabilisées, faussant l'appréciation de l'engagement réel de la France dans ce secteur et de l'engagement réel pour le renforcement des systèmes éducatifs sur le terrain, dans les pays prioritaires.

Partie II : « La réalité de l'aide à l'éducation ».

Partie I

Les priorités énoncées par la stratégie française et la dure réalité des chiffres

1.1 - Grandes tendances de l'aide éducation sur les dernières années

1.1.1 - APD par sous-secteur, notamment dans le secteur de l'éducation de base et du secondaire et sa part en pourcentage dans l'APD totale : décaissements 2009 - 2011 (CAD-OCDE)

La première étude sur l'aide de la France en matière d'éducation (Cf. observatoire n°00) portait sur la période 2002-2008.

Nous avons alors constaté que l'enseignement supérieur mobilisait plus de la moitié de l'aide à l'éducation : 90% en 2005, 63% en 2008

au détriment de l'éducation de base et des besoins fondamentaux d'accès à l'éducation et de scolarisation primaire universelle.

Lors de notre premier observatoire, malgré le fait qu'à l'époque plus de 70 millions d'enfants étaient exclus de tout système scolaire, l'éducation de base en 2002 ne concentrait pas plus de 13% des crédits et le secondaire 9%. En 2008, on notait une augmentation de ces montants alors à part égale pour les deux niveaux, autour de 19%.

	2011 (en millions d'USD)	2010 (en millions d'USD)	2009 (en millions d'USD)
1- Éducation, niveau non spécifié	132.770	226.773	172.189
1-1- Politique de l'éducation et gestion administrative	95.369	172.666	85.428
1-2- Équipements scolaires et formation	8.927	23.437	75.292
1-3- Formation des enseignants	28.474	30.667	11.469
1-4- Recherche en éducation	Donnée indisponible	0.003	Donnée indisponible
2- Éducation de base	167.188	225.059	244.537
2-1- Enseignement primaire	164.556	220.606	228.075
2-2- Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes	2.533	4.335	1.824
2-3- Éducation à la petite enfance	0.099	0.118	14.639
3- Éducation secondaire	115.172	248.344	309.887
3-1- Enseignement secondaire	82.347	183.076	228.256
3-2- Formation professionnelle	32.825	65.268	81.630
4- Éducation post secondaire	1 110.179	1 084.154	1 083.795
4-1- Enseignement supérieur	1 092.493	1 074.872	1 075.943
4-2- Formation technique supérieur de gestion	17.686	9.282	7.853

1.1.2 - Sur la période 2009-2011, les chiffres sont en baisse pour l'éducation de base à l'heure cruciale de la fin de l'échéance des OMD !

En 2009 (base engagements)

251.786 millions de dollars US sont engagés pour l'éducation de base soit 14,4%.

265.118 millions USD pour l'éducation secondaire, soit 15%.

1.068.578 millions USD pour le post-secondaire, soit 61%.

En 2011 (base décaissements)

Les crédits consacrés à l'éducation de base et à l'éducation secondaire connaissent une importante diminution en valeur et en pourcentage: 131.922 millions de dollars pour l'éducation de base qui ne représentent plus que 8,87% des crédits engagés, le secondaire n'étant pas mieux loti puisqu'il ne représente que 7,57% de l'aide à l'éducation.

Les crédits de paiement corrigent quelque peu la faiblesse des crédits alloués au primaire : plus 25% environ, soit 167.188 millions de dollars, représentant 10,96% de l'aide à l'éducation.

La France peine donc à tenir ses engagements notamment le premier des six objectifs de sa stratégie Éducation formation insertion (2010-2015) « Contribuer à relever le défi de l'Éducation pour tous » et à y consacrer 10% de son APD, comme le recommande la Campagne mondiale pour l'éducation.

1.2 - Les grands engagements : au-delà des paroles

Les priorités données à la coopération éducative française... en particulier :

- « La réalisation de l'OMD 2 : scolarisation primaire universelle et renforcement du secteur de l'éducation de base ;
- Aider les pays à réorganiser le post primaire en diversifiant les voies d'éducation et de formation ;
- Améliorer la qualité de l'éducation notamment en renforçant la formation des enseignants ;
- Recentrer les efforts sur les pays les moins avancés (notamment les PMA d'Afrique francophone) ;
- Promouvoir l'objectif d'égalité hommes-femmes dans l'éducation. »

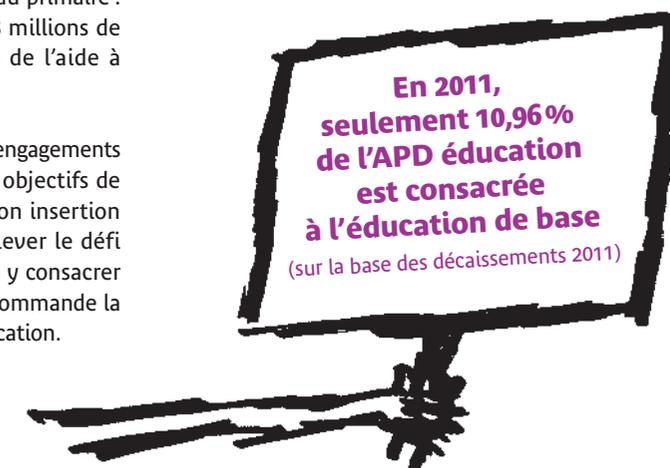
(Extraits de la stratégie française Education - Formation-Insertion)

...impliquent que des montants conséquents y soient consacrés !

1.1.3 - C'est invariablement l'enseignement post-secondaire et l'enseignement supérieur qui mobilisent la majorité des crédits, quelles que soient les années

En 2011, l'enseignement supérieur bénéficiait de près de 72% des crédits consacrés à l'éducation, pour un montant de 1.110.179 millions de dollars (1.084 en 2010 et 1.083 millions de dollars en 2005, soit 60% des crédits pour l'éducation).

La prise en compte des crédits relatifs aux bourses allouées aux étudiants étrangers explique en grande partie ce fort pourcentage. En réalité, il s'agit de crédits qui sont consommés en France, ne donnant pas lieu à un transfert vers les pays concernés. Le poids de ces crédits destinés aux bourses fausse la vision globale de l'aide à l'éducation (cf. partie 2 : La réalité de l'aide à l'éducation).



1.2.1 - Priorité affichée : « La réalisation de l'OMD 2 : scolarisation primaire universelle et renforcement du secteur de l'éducation de base » : tenue... à l'arrachée !

D'après la stratégie « Éducation formation insertion » (EFI) du ministère des Affaires étrangères (MAE) « Apporter une contribution décisive à la scolarisation primaire universelle et renforcer le secteur de l'éducation de base » est la première priorité.

1.2.2 - Priorité affichée : « Aider les pays à réorganiser le post primaire en diversifiant les voies d'éducation et de formation » : non tenue !

L'objectif est de préparer « un meilleur avenir pour la jeunesse en favorisant l'adéquation entre les études, les formations et les besoins de l'économie pour une meilleure insertion économique et sociale » (stratégie EFI).

On peut déjà regretter que l'approche par les droits fondamentaux soit totalement absente ici de ces priorités énoncées par le MAE et que l'éducation réponde seulement à des logiques d'insertion sur le marché du travail, de compétences futures pour une meilleure employabilité.

Or, en 2011, on ne peut que constater que ces engagements ne sont pas tenus puisque seulement **5% de l'APD éducation est consacrée à l'enseignement secondaire.**

La formation professionnelle ne bénéficie que de 2,15% de l'APD totale éducation en 2011.

Néanmoins, depuis le milieu des années 1990, l'AFD s'est impliquée dans la modernisation des systèmes de formation professionnelle de pays soucieux d'adapter les secteurs modernes de leur économie à la compétition économique internationale (Tunisie, Maroc, Vietnam). À partir de 2005, ses actions se sont étendues à l'Afrique subsaharienne (Sénégal, Congo, Gabon, Tanzanie, Mauritanie, Mali) afin d'adapter les dispositifs de formation aux besoins des économies à dominante informelle. L'AFD a financé plusieurs projets dans le champ de la formation professionnelle, comme en Mauritanie avec la création d'un centre de formation professionnelle ou au Sénégal avec l'appui à la restructuration de l'apprentissage traditionnel.

De plus, les bénéficiaires de cette aide ne sont pas forcément ceux qui en ont le plus besoin, comme le pointait le Rapport mondial de suivi de l'Unesco en 2012 : « La France est le second donateur (après l'Allemagne) d'aide bilatérale à la formation professionnelle et au développement des compétences mais une grande partie de son financement n'atteint pas en fait les PED : plus de 60% des 248 millions de dollars EU alloués à l'enseignement secondaire général et à la formation professionnelle en 2010 ont été versés à Mayotte et à Wallis et Futuna ».

1.2.3 - Priorité affichée : « Améliorer la qualité, notamment en renforçant la formation des enseignants » : une marge de progression... énorme !

C'est à la fois l'objectif n°6 du cadre d'action de l'Éducation pour tous et la priorité politique actuelle pour promouvoir la qualité : mettre l'accent sur les enseignants, notamment en leur garantissant une formation de qualité et des conditions de travail attractives.

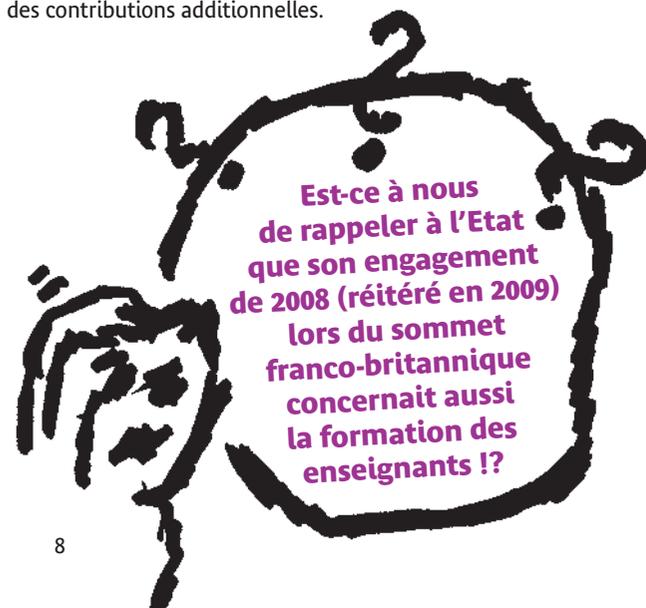
Derrière ces belles litanies internationales... la mobilisation des fonds peine !

En mars 2008, Nicolas Sarkozy, alors Président de la République, et Gordon Brown, alors Premier ministre du Royaume-Uni, s'engageaient à **scolariser 16 millions d'enfants africains d'ici 2010** (la moitié pour la France soit 8 millions d'enfants, l'autre moitié pour la Grande Bretagne) **et tous les enfants de moins de 15 ans d'ici 2015**. À cette occasion, les deux Etats s'étaient aussi engagés à travailler ensemble **pour le recrutement et la formation de 3,8 millions d'enseignants supplémentaires pour le primaire !**

(Une des 8 recommandations de la stratégie EFI est notamment de « renforcer le partenariat franco-britannique et de l'élargir dans une dynamique européenne »)

La France peine à justifier sa contribution à la scolarisation d'un peu plus de 5 millions d'enfants en Afrique subsaharienne sur les 8 promis (en y incorporant son APD éducation de base, sa contribution au Partenariat mondial pour l'éducation (PME), et son aide à l'éducation qui transite par la Commission européenne...).

Cela explique sa contribution visible mais néanmoins critiquable au PME (ex Fast Track Initiative) où elle s'est engagée à verser 47,5 millions d'euros pour la période 2011-2014, certains de ces fonds n'étant pas vraiment des contributions additionnelles.



Seulement 1.87 % de l'APD éducation totale est consacrée à la formation des enseignants.

Ce chiffre varie fortement d'une année sur l'autre et indique un manque de stratégie chiffrée sur cette question pourtant affichée prioritaire.

On constate cependant que la France engage des efforts pour cet enjeu fondamental, notamment par le biais de son soutien à des projets de coopération bilatérale.

Le ministère des Affaires étrangères a mis en place des projets financés par le Fonds de solidarité prioritaire (FSP) et des programmes mis en œuvre par l'AFD contribuant à améliorer la qualité de l'éducation.

Les projets FSP sont axés sur l'appui à l'amélioration de la qualité des dispositifs de formation initiale et continue des professeurs de et en français avec un accent particulier mis sur les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement.

Seize (16) FSP sont en cours en Afrique subsaharienne et en Asie en 2012.

Le projet IFADEM appuie la formation à distance des maîtres en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

Le projet ELAN, mis en œuvre par l'OIF, contribue à développer l'utilisation des différentes langues nationales dès les premières années d'enseignement primaire.

Le cadre d'intervention sectoriel Éducation et formation de l'AFD pour la période 2010-2012 cible la formation des enseignants.

Ce programme soutient les pays prioritaires de coopération, ainsi que le Gabon, le Liban et le Maroc car ils œuvrent encore à la consolidation de leur système éducatif de base et ont des liens avec la langue et le système éducatif français.

Partenariat mondial pour l'éducation :

La période de reconstitution du fonds s'achève en 2014. Quelle contribution de la France pour la période 2015-2018 ?

Ces interventions prendront la forme de prêts souverains, également intégrés dans l'APD. Ce focus sur la qualité des enseignements sera abordé sous différents angles : celui des améliorations des dispositifs d'évaluation des apprentissages, celui de l'amélioration des curricula (langues locales, enseignements scientifiques), celui de la formation et de la gestion des enseignants et des cadres.

Divers projets sont menés par l'AFD pour améliorer la qualité et la formation des enseignants

- **Au Tchad** : l'AFD finance un projet (2008) visant à améliorer la qualité de l'enseignement primaire par le renforcement du système de formation continue des enseignants et les capacités de pilotage et de gestion du système éducatif.

- **À Madagascar** : l'Institut national de formation pédagogique (INFP) accompagne les enseignants non fonctionnaires dans le renforcement de leurs compétences professionnelles et linguistiques.

- **Au Togo** : le projet pluriannuel vise notamment à l'amélioration du pilotage et de la gestion du système éducatif et la formation des enseignants ainsi que leur encadrement.

- **En Haïti** : le projet contribue à l'amélioration de la gouvernance du système éducatif et à l'atteinte des objectifs du millénaire en faveur d'un enseignement fondamental de qualité pour tous.

- **Au Sénégal** : l'AFD intervient par le programme d'appui à la stratégie éducative pour améliorer les conditions d'accès au système éducatif, la qualité des enseignements et la gestion du secteur.

Néanmoins, il est nécessaire que la France accentue son effort pour améliorer la formation des enseignants pour délivrer un enseignement de qualité et y consacre une plus grande part de son APD : **pourquoi pas en rééquilibrant une partie de son enveloppe éducation dédiée à l'enseignement supérieur pour soutenir la formation initiale et continue des enseignants dans les PMA et pays prioritaires ?**

1.2.4 - Priorité affichée :
« Recentrer les efforts sur les pays les moins avancés » (notamment les PMA d'Afrique francophone)

En observant la répartition géographique de l'aide française : peut-on décemment parler de « pays prioritaires » ?

Le top 10 des pays bénéficiaires

(APD totale de la France dédiée à l'éducation de manière globale en millions de dollars US) (CAD, OCDE)

Sur la base des décaissements 2011	
1- Maroc	176.268
2- Chine	153.966
3- Algérie	131.041
4- PED non spécifiés	102.002
5- Tunisie	84.747
6- Sénégal	70.028
7- Wallis & Futuna	67.184
8- Vietnam	41.571
9- Guinée	35.633
10- Liban	35.097

Les « 14 pays prioritaires » de la coopération française (liste établie par le CICID de juin 2009) sont tous des pays africains relevant pour nombre d'entre eux de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) : Bénin, Burkina Faso, Ghana, Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo ou proches du continent africain : Les Comores et Madagascar.

Lors de la réunion interministérielle du 20 janvier 2012, le nombre de pays pauvres prioritaires est passé de 14 à 17 incluant le Burundi, Djibouti et le Rwanda.

Or, dans ce classement des dix premiers pays bénéficiant de l'aide à l'éducation de la France, seuls deux pays de « la liste prioritaire de la coopération française » s'y trouvent : le Sénégal à la 6^e place et la Guinée à la 9^e place !

Plus bas, figurent Madagascar, le Mali, le Bénin, le Burkina et le Togo.

La liste des dix premiers pays bénéficiaires de l'aide éducation montre qu'il s'agit pour les quatre premiers de pays émergents comme la Chine ou de pays en développement. Seuls la Guinée et le Sénégal font partie des pays les moins avancés.

Par ailleurs, pour l'ensemble de ces pays bénéficiaires, il s'agit de dons, exception faite de la Tunisie dont 20% de l'aide relève du prêt. Globalement, on peut se féliciter du recours majoritaire aux dons qui se prête mieux aux services sociaux de base comme l'éducation et comme le préconisait l'examen du CAD par les pairs pour la France en 2008 (CAD Peer Review) : « La France devra veiller à maintenir à un niveau élevé la part des dotations allouées sous forme de dons là où ils sont nécessaires pour concourir de façon adaptée aux objectifs de lutte contre la pauvreté. »

Cependant les dons devraient bénéficier en priorité aux pays les moins avancés, les autres pouvant accéder aux prêts !

Alors que le Liban est classé 71^e pays selon son IDH, il reçoit 35 M\$ US d'aide à l'éducation ; comparativement le Burkina Faso en reçoit près de deux fois moins (19 M\$ US) alors qu'il est classé 181^e selon son IDH et qu'il est « prioritaire » selon la politique de développement de la France.

L'aide éducation apparaît davantage « prioritaire » pour les pays à revenu intermédiaire ayant des relations privilégiées avec la France comme les pays du Maghreb.

Il faut espérer qu'une part de cet engagement de la France correspond à un engagement en faveur de l'accompagnement des transitions démocratiques liées aux révolutions de la dignité.

On s'interroge de fait sur la part de « l'aide déliée » comme le préconise l'OCDE et la Campagne mondiale pour l'éducation de toute « diplomatie économique » ou d'objectifs de politiques migratoires, commerciales, militaires ou géostratégiques pour ne répondre qu'aux seuls objectifs de lutte contre la pauvreté et les inégalités...

Le cas de la Chine, en 2^e place de ce classement nous interpelle.

Il faut croiser cette liste avec celle des étudiants étrangers accueillis en France dont les coûts sont imputés dans l'APD éducation (cf. partie 2), et qui faussent une lecture réelle de l'aide à l'éducation aux pays qui en ont le plus besoin, pour comprendre enfin ce classement.

La Priorité à l'Afrique ?

La stratégie EFI recommande de « se concentrer sur les pays pauvres prioritaires (notamment les pays pauvres d'Afrique subsaharienne francophone) et les pays à revenu intermédiaire (notamment en Afrique) ».

Or, quand on regarde les chiffres du CAD et qu'on raisonne en termes de décaissement en 2011, en termes d'APD éducation, **l'Afrique en reçoit tout juste la moitié (55,35%)**.

De plus, il s'agit de veiller à ce que l'aide à l'Afrique sub-saharienne francophone ne soit pas « diluée » dans un soutien plus large à la francophonie, dont le développement ne constitue pas l'objectif principal.

Question d'actualité : Taxe sur les transactions financières (TTF) : nous n'oublions pas !

Un engagement en faveur d'un financement innovant et additionnel :

« Réaffirmer son engagement dans l'initiative Fast Track (devenue PME) et explorer les pistes de financement innovant pour l'éducation » stratégie EFI.

La France est fortement investie depuis sa constitution en 2006 dans le groupe pilote sur les financements innovants dont elle assure notamment le secrétariat.

Qu'en est-il de la part éducation de la TTF pour le développement (les revenus de la taxe doivent être additionnels à l'APD) ? Et quid de la TTF européenne et sa part au développement ?

La part dédiée au développement de cette taxe nationale s'amenuise de jours en jours dans les discours : 10% dans les dernières annonces du ministre de la Coopération contrairement à la déclaration du Président de la République au Sommet de la terre de Rio en juin 2012 d'y dédier « une grande partie » des fonds (50%) ! Pire, au regard des chiffres, l'affectation en 2012 de la taxe au développement a été nulle.

Pourtant, la moitié des Français est sensible à une utilisation d'une part des recettes de cette taxe au développement et à la lutte contre la pauvreté (sondage AFD/IPSOS 2012).

En 2013, le Budget affiche 60 millions d'euros (montant fixe) pour le développement, soit au total moins de 4% si on fait le calcul. Ces fonds « développement » seraient affectés à la santé...

Où en est-on de la promesse d'en affecter une part à l'éducation comme cela a été déclaré à la conférence de Copenhague pour le Partenariat mondial pour l'éducation ?





1.2.5 - Priorité affichée :
« Promouvoir l'objectif d'égalité hommes-femmes dans l'éducation » :
...difficile à évaluer !

Il est nécessaire de flécher l'APD éducation en faveur de l'égalité filles / garçons !

Aucun chiffre dans l'APD n'est consacré à la fois à cet OMD et OEPT, ce qui rend difficile la mesure de l'engagement concret de la France en matière de promotion de l'égalité dans l'éducation.

La France, en lien avec l'AFD, met en place des projets pour réduire ces inégalités. Ainsi, en 2012-2013, la France met en œuvre en collaboration avec l'UNICEF quatre programmes de promotion de la scolarisation des filles et de lutte contre les violences de genre au Mali, au Niger, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire pour un montant de 3.35 millions d'euros.

L'AFD insiste auprès des porteurs de projets qu'elle cofinance pour qu'ils intègrent cette dimension (Stratégie « Genre et développement »).

1.2.6 - 1^{re} observation complémentaire :
quid de l'objectif de Dakar « Protection et éducation de la petite enfance » célébré en 2012 lors de la semaine mondiale d'action pour l'éducation ?

On observe une baisse continue depuis 2008 des **crédits dédiés à la petite enfance** qui étaient déjà réduits comme « peau de chagrin ». En termes de versements bruts, elle représentait 14.639 millions de dollars USD en 2009 (soit 0.8% de l'APD totale éducation), puis a été diminuée à 0,118 millions de dollars USD en 2010 (soit 0.006% de l'APD totale éducation) pour arriver à la modique somme de 0.099 millions de dollars USD en 2011 soit **0.0066% de l'APD totale éducation !**

La France, par ailleurs, soutient des études sur « les acquis de l'apprentissage dans les petites classes » comme le Programme PASEC (Programme d'analyse des systèmes éducatifs) or celui-ci consacre une part infime à des projets petite enfance par rapport à l'éducation primaire.

Pourquoi la petite enfance est-elle marginale quand on connaît l'impact de l'éducation des tout-petits pour la suite de la scolarité et la réussite des apprentissages de base ? (Et ce sans parler du bien être et du développement de l'enfant...).

Comment obtenir plus de visibilité sur les projets petite enfance soutenus ?

Les coûts de ces études sur les apprentissages sont-ils imputés sur l'enveloppe dédiée à la recherche en éducation ou sur celle de secteurs éducation ? (éducation de la petite enfance, de base...)

1.2.7 - 2^e observation complémentaire :
les enjeux relatifs à l'insertion par l'éducation des « groupes vulnérables et marginalisés » font-ils partie des priorités de financement ou de mise en œuvre par l'état français ?

Dans le domaine du genre, la France soutient plusieurs projets (notamment avec l'Unicef et sur la lutte contre les violences faites aux filles) même si ce soutien n'est hélas pas visible directement dans l'APD éducation.

La France s'engage également dans des pays de conflits ou de post conflits, notamment au Niger, au Burundi, au Congo, en République Démocratique du Congo, en Centrafrique, en Côte d'Ivoire (avec l'Unicef) ; et dans le domaine de l'exclusion éducative géographique, dans les zones rurales, avec l'Initiative de Formation à Distance des Maîtres (IFADEM) ou le Programme d'Enseignement en langue nationale (ELAN) dans les pays africains.

Sur le handicap, seuls des projets bilatéraux sont cofinancés par l'AFD (des projets portés par Handicap International pour favoriser l'insertion scolaire à Madagascar, au Burundi).

Ces questions relatives au handicap forment un véritable angle mort de la coopération éducative française.



Partie 2 / les chiffres

La réalité de l'aide à l'éducation

Coordination SUD, plateforme des associations de solidarité internationale françaises, a depuis plusieurs années entrepris de distinguer l'aide « officielle » telle que déclarée par la France au CAD de l'OCDE (cf. 3^e de couverture) et l'aide « réelle », qui contribue réellement au financement du développement avec un transfert de ces fonds, de cette aide sur le « terrain » dans les pays en « développement », ce qui semble logique en premier lieu sous cette appellation d'« Aide publique au développement » !

Or, comme le souligne « l'Avis du Sénat sur l'aide publique au développement » Tome IV, au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances 2013, produit par MM Jean-Claude Peyronnet et Christian Cambon : « L'ensemble des dépenses qui ont un rapport lointain avec l'aide au développement représente près de 2 milliards d'euros, soit 18 % de l'APD française déclarée » !

La France a « une lecture assez large » des critères de déclaration définis par l'OCDE. Même si ceux-ci sont respectés, l'interprétation française des critères de comptabilisation et de déclaration de l'APD au CAD, ne « permettent pas de mesurer l'argent effectivement disponible pour financer des projets de développement ».

L'APD éducation est un des secteurs où l'aide est la plus « gonflée », notamment avec l'intégration des **bourses** et coûts imputés aux étudiants étrangers (calculé forfaitairement) ou « **écolage** ».

Ce montant représente à lui seul près de 5 fois le montant de l'éducation de base ou encore plus de la moitié de l'APD éducation ! (calculé sur les données 2010).

II.1 - La question embarrassante des bourses et coûts des étudiants étrangers

« Bien qu'étant une référence universelle, l'agrégat d'aide publique au développement est critiqué en raison de son caractère composite ou partiel. (...) La controverse porte, en premier lieu, sur l'inclusion dans l'aide publique de dépenses ne correspondant pas à un transfert réel de ressources. Les dépenses d'accueil des étudiants étrangers originaires des pays en développement (dites « frais d'écolage ») sont englobées dans l'aide par l'Allemagne et la France contrairement à d'autres pays (Danemark, Pays-Bas, etc). »
Rapport de la Cour des Comptes 2012.

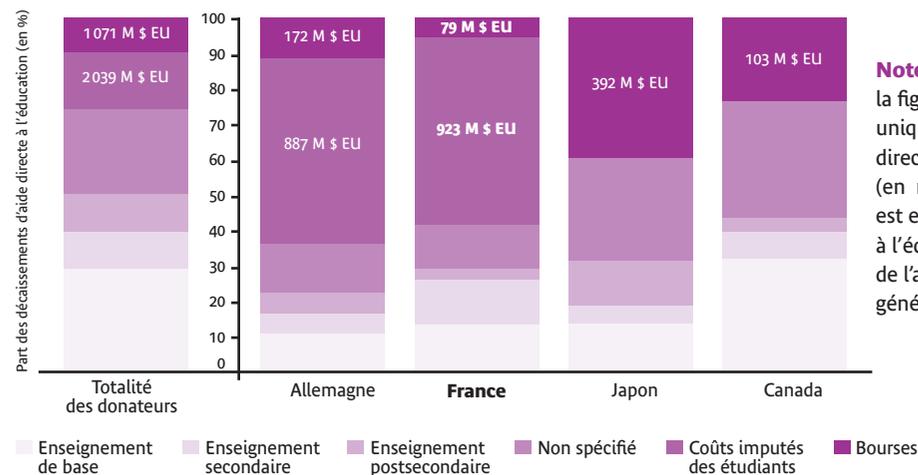
Cette comptabilisation de l'écolage dans l'APD éducation est pour le moins douteuse, d'autant que ces dépenses sont en constante évolution pour la France (693.5 millions d'euros en 2010, 636.5 millions d'euro en 2008, contre 640 millions d'euros en 2003) et que les modalités de leur comptabilisation ne semblent pas faire consensus au sein même du CAD ! En effet, d'autres pays, comme le Danemark, la Grande Bretagne, refusent de comptabiliser ces dépenses qui pour eux ne relèvent pas de l'Aide publique au développement.

Attention

Notre propos ici n'est pas de critiquer l'accueil d'étudiants étrangers en France. C'est un objectif réitéré par le gouvernement depuis 2003 au titre de « la politique d'attractivité de la France ». Celle-ci est à plusieurs niveaux un enrichissement pour elle, pour sa renommée culturelle, universitaire et professionnelle (compétitivité).



La part de l'aide directe à l'éducation des quatre premiers donateurs correspondant aux bourses et aux coûts imputés des étudiants, 2010 :



Note : la figure montre uniquement l'aide directe à l'éducation (en millions de dollars); est exclue l'aide à l'éducation relevant de l'aide budgétaire générale.

(Source Unesco, Rapport mondial de suivi sur l'EPT : Jeunes et compétences - L'éducation au travail, 2012)



Il est normal de critiquer l'intégration de son coût dans l'APD éducation dont la priorité est la promotion de l'éducation de base dans les pays en développement.

C'est une question aussi de transparence et d'efficacité de l'aide (cf. les 5 principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide de 2005).

Compte tenu du long chemin à parcourir encore dans l'atteinte des OMD et des OEPT en plus des déficits de financements massifs, **le montant des « bourses et coûts imputés des étudiants » est disproportionné : près de 5 fois le montant de l'éducation de base (calculé sur les données 2010) ou encore plus de la moitié de l'APD éducation !**

Montant de l'écolage déclaré en APD
Source : OCDE DG Trésor

Ecolage	en millions €
Année	Montant
2007	878,4
2008	636,5
2009	665,2
2010	696,8
2011	693,5*

*hors subventions spécifiques en faveur de certains PED
Extrait de : Avis du Sénat pour le PLF 2013

En effet, la qualité de l'aide est aussi importante que la quantité (le volume), l'aide doit avant tout bénéficier aux enseignants, aux acteurs locaux de l'éducation, aux élèves, à l'équipement matériel, aux infrastructures d'accueil... avant d'être investie dans les frais de scolarité, dans le recours à de l'expertise ou à de l'assistance technique dont les coûts sont souvent très élevés.

Ces frais représentaient 54% de l'aide à l'éducation en 2008. En 2010, cette part aurait encore augmenté pour atteindre 57%.

Les termes employés par le MAE quant à l'accueil de ces étudiants étrangers ne cachent pas la réalité de cet accueil : « bourses d'excellence, mise en place de nouvelles coopérations institutionnelles ; fédération en région d'initiatives vers les pays partenaires, la formation en France de jeunes talents étrangers » et son décalage avec les objectifs de lutte contre la pauvreté et de soutien à l'éducation dans les pays en besoin !

Ce coût est d'autant plus difficile à accepter en termes d'APD que les fonds alloués à l'éducation de base et aux pays prioritaires restent très modestes !

Ainsi, la part affectée aux coûts des étudiants étrangers entrerait dans la catégorie « d'aide à l'éducation post secondaire et à l'enseignement supérieur », ce qui expliquerait la surreprésentation de ce sous-secteur dans l'aide éducation, et la présence en tête des pays bénéficiaires de l'APD éducation des pays émergents ou à revenu intermédiaire comme la Chine, les pays du Maghreb, le Vietnam...

Même s'il ne faut pas nier que l'aide à l'enseignement supérieur peut jouer un rôle de levier dans le développement, celle-ci doit cependant être orientée vers les pays en développement, et leurs renforcements de capacités.

« En effet, en 2010, l'aide décaissée par la France sous forme de bourses et de coûts imputés aux étudiants était quatre fois plus élevée que le montant de son aide directe à l'enseignement secondaire général et à la formation professionnelle ! » Unesco.

Ces étudiants sont-ils vraiment issus de pays en développement ?

Le rapport de l'examen du CAD par les pairs pour la France en 2008 (CAD Peer Review) soulignait que « la notification en APD de certaines dépenses doit être revue. C'est le cas en particulier des écolages, qui s'élevaient à 1 097 millions USD en 2006, et pour lesquels la France est invitée à identifier précisément les bénéficiaires, pour ne retenir dans la comptabilisation en APD que ceux qui répondent effectivement aux critères d'éligibilité. »

D'après le ministère des Affaires étrangères : « Avec près de 285 000 étudiants étrangers, la France se situe en 2012 au 4^e rang mondial des pays d'accueil, derrière les Etats-Unis, l'Australie et la Grande-Bretagne et devant l'Allemagne. Si la France est l'espace privilégié de formation du monde francophone, elle attire également de plus en plus d'étudiants en provenance des pays d'Europe, d'Asie et d'Océanie. La part des étudiants étrangers dans les établissements français est de 12,3%. »

Le Ministère confirme lui-même « une consolidation quantitative des programmes de bourses d'excellence ». Près de 16 000 bourses ont été allouées en 2011-2012 pour un total de l'ordre de 90 millions d'euros.

Parmi ces étudiants étrangers en France, les étudiants marocains sont les plus nombreux et représentent 11% du total. Un chiffre en baisse, talonné par les Chinois, qui ont pris la deuxième place aux Algériens avec un boom de 64% comparé à 2005. Les Tunisiens et les Sénégalais, eux, arrivent respectivement en quatrième et cinquième places (ministère de l'Intérieur).

Comparativement, si on regarde la liste des premiers bénéficiaires de l'APD éducation, sur la période 2008-2010, en termes de décaissement, on s'aperçoit que les deux classements se superposent presque parfaitement

1	Maroc
2	Chine
3	Algérie
4	PED non spécifiés
5	Tunisie
6	Sénégal

Il n'y a aucune garantie que ces étudiants vont retourner à l'issue de leur études dans leur pays d'origine et contribuer véritablement au développement de celui-ci, ou, pour reprendre les avertissements de l'OCDE : ces sommes ne profitent pas « *directement au renforcement des systèmes d'éducation dans les PED et ont des effets limités sur le renforcement des capacités des acteurs de l'éducation* ».

Or, d'après les chiffres du ministère de l'Intérieur (Infos migrations n° 29 - novembre 2011), **un tiers des étrangers venus étudier en France y restent pour travailler.** « *Les étudiants venant des « pays tiers » peuvent ne suivre qu'une année d'études en France ou, plus souvent, un ou plusieurs cycles. Près d'un de ces étudiants sur trois restera en France pour y travailler ou se marier. Les étrangers sont très bien représentés en France parmi les très diplômés.* »

« *Les étudiants venus d'Afrique se distinguent des autres (ce sont majoritairement des hommes). Au bout de huit ans, un peu plus d'un sur deux est encore en France. Venus pour effectuer deux cycles universitaires, voire un cursus complet, ils sont assez nombreux à toujours être étudiants. Une partie importante, environ 40%, est restée en changeant de motif : par ordre d'importance vient le motif familial, puis le motif professionnel.* »

Depuis 2008, la comptabilisation a été revue en excluant les étudiants de nationalité étrangère ayant obtenu le baccalauréat en France, pour lesquels les probabilités de retour sont trop faibles. Cela a permis de réduire ce coût, sans toutefois remettre en question ce calcul et son intégration dans l'APD éducation.

De même, la présence de ces étudiants répond-elle à une stratégie de formation et de retour concertée entre la France et les pays en développement dont ils sont issus ?

L'Unesco argumente : « *Si une partie des 3.1 milliards de dollars EU actuellement dépensés par les donateurs pour financer des bourses d'études dans leurs propres pays était redistribuée aux PED, elle contribuerait à combler l'énorme déficit de compétences fondamentales* » (Source Unesco, *Rapport mondial de suivi sur l'EPT : Jeunes et compétences - L'éducation au travail*, 2012).

Pour les Sénateurs
MM Jean-Claude Peyronnet
et Christian Cambon,
il est très clair que :

« la politique de la France en la matière se caractérise par une absence notable de sélection, de stratégie et pour tout dire de politique » !



11.2 - La comptabilisation dans l'APD des « pôles d'excellence de l'enseignement supérieur français à l'étranger »

De même, sur des arguments similaires, on peut douter de la pertinence de la comptabilisation dans l'APD éducation des élèves nationaux scolarisés dans les écoles françaises implantées dans les pays en développement ou pour reprendre encore la formulation du Ministère « les pôles d'excellence de l'enseignement supérieur français à l'étranger ».

Une partie du coût des établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est également comptabilisée dans l'APD.

Il s'agit, entre autres, des coûts des étudiants scolarisés à l'étranger dans les établissements de l'AEFE et des rémunérations des professeurs. (« *La France exporte son savoir-faire pédagogique et accompagne les établissements d'enseignements supérieurs dans leurs démarches d'implantation à l'étranger. Les vitrines de ce savoir-faire français concourent à l'attractivité de notre territoire pour*

les chercheurs et les étudiants : Université Galatasaray en Turquie, Universités françaises d'Égypte et d'Arménie, Écoles supérieures des Affaires de Beyrouth, d'Alger, des pays du Golfe, Ecole vétérinaire de Dakar, la Fondation 2iE à Ouagadougou et l'École centrale à Pékin »).

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la prise en charge des frais de scolarité des élèves lycéens des 500 établissements français de l'étranger a été supprimée pour rendre « plus social » le partage de cette enveloppe (selon Madame la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger Hélène Conway-Mouret). Ces économies seront réintégréées dans le système général des bourses (de 110 millions d'euros en 2013). Source : Le Monde de l'éducation N° 762.

Il nous faudra veiller à l'écroulement de ces frais dans l'APD en 2013.

APD	2006	2007	2008	2009	2010
Montants AEFÉ en millions d'euros	90	95,9	88	105,4	106,7

Source : OCDE

11.3 - L'inclusion des dépenses effectuées au profit de territoires d'outre-mer...

Cette interprétation française « large » des critères du CAD pour l'APD a conduit à intégrer, jusqu'en 2010, Wallis et Futuna et Mayotte à hauteur de 5% de l'aide française !

« Depuis la départementalisation de Mayotte en 2011, seule subsiste l'aide à Wallis et Futuna (85 M€) », comme le note aussi le rapport de la Cour des comptes 2012.

Nous pouvons enfin nous réjouir que Mayotte ne soit plus comptabilisée dans l'APD éducation 2011, alors qu'elle absorbait encore sous peu plus de 50% de l'aide éducation dédiée à l'Afrique subsaharienne !

La question reste ambiguë pour les **îles de Wallis et Futuna qui devraient relever de la mission « Outre-mer » ; aujourd'hui, 7^e bénéficiaire de l'APD éducation**, d'après les chiffres 2011 et recevant 67 M\$ US d'aide directe à l'éducation, soit presque la moitié de l'aide à l'Océanie, et presque autant que le Sénégal qui est classé « pays prioritaire » de la coopération française.

Cette aide n'est elle pas disproportionnée pour ces îles peu peuplées accueillant moins de 4000 élèves ? (1^{er} et 2nd degrés, d'après la présentation sur l'éducation à Wallis et Futuna projetée à l'Assemblée territoriale du 10 mai 2012). Comparativement Haïti, pays 700 fois plus peuplé reçoit 4 fois moins d'aide à l'éducation de la France.

Conclusion

Il nous semble essentiel d'interpeller, chacun à notre échelle, nos élus sur l'emploi de cette aide publique consacrée à l'éducation et aux Objectifs de l'éducation pour tous; il en va de la tenue des promesses de la France et du bon usage de cette contribution solidaire française au développement durable mondial, prélevée sur nos impôts.

Nous demandons une APD plus transparente, prévisible à moyen terme et réellement dédiée au renforcement des acteurs et des systèmes éducatifs sur le terrain, dans les pays du Sud. Il est plus que temps en 2013 d'avoir une politique de coopération éducative, cohérente avec les autres secteurs du développement, contribuant réellement à lutter, par l'éducation, contre les exclusions sociales de la petite enfance à l'âge adulte. Cela passe par des soins de « protection et d'éducation » dès la naissance à l'alphabétisation, l'insertion professionnelle et la formation tout au long de la vie.

Au regard des chiffres de l'APD éducation, la réalité est souvent à contre courant des discours ou des priorités énoncées dans les stratégies ministérielles et en décalage avec les besoins actuels cruciaux de la planète en matière d'éducation et des défis à relever : 29 pays ont moins de 85% d'enfants scolarisés, le nombre d'exclus de l'éducation stagne voire augmente dans certaines parties du monde, comme en Afrique subsaharienne (1,6 millions d'enfants exclus de plus entre 2008 et 2010), 775 millions d'adultes sont analphabètes dont 2/3 de femmes. (Unesco, 2012).

Face à cela, malgré les recommandations internationales et notamment de la société civile représentée par la Campagne mondiale pour l'éducation, la France peine à justifier 10% de son aide à l'éducation de base.

Elle néglige les étapes essentielles pour le développement de l'éducation comme l'éducation dès la petite enfance, la formation des enseignants ou l'insertion et la formation professionnelle. Certaines contributions sont difficiles à lire et à cerner et gagneraient à être mieux affichées voire « fléchées » comme la promotion de l'égalité filles/garçons dans l'éducation, la lutte contre les formes de discriminations éducatives (handicap, groupes vulnérables et marginalisés).

De cette modeste étude, découlent des questionnements que nous souhaitons porter plus haut :

Pourquoi affecter à l'APD éducation des coûts indirects à l'EPT voire contestables au nom du « développement » comme les coûts et bourses des étudiants étrangers ou des établissements français à l'étranger ou l'inclusion de certaines dépenses des territoires d'outre-mer ?

Ces coûts consomment la moitié de l'aide éducation et un transfert de ces fonds pourrait permettre de renforcer pleinement l'éducation dans les pays les moins avancés ou dans les pays prioritaires de l'aide française.

Quid de l'objectif prioritaire de l'aide en faveur des pays les moins avancés notamment les PMA d'Afrique Francophone... ?

Les Français eux-mêmes souhaitent à plus de 56% que l'aide au développement se concentre en priorité sur les pays d'Afrique subsaharienne. (sondage AFD / IPSOS, nov. 2012).

Corrolairement pourquoi consacrer plus de 70% de l'aide éducation à l'enseignement supérieur ?

Cela va à l'encontre des priorités affichées et des Objectifs du millénaire pour le développement !

Ne faudrait-il pas mieux utiliser cette part dédiée à l'enseignement supérieur pour soutenir davantage la formation supérieure des maîtres et des enseignants dans les pays prioritaires ?

En 2013, la question du recrutement et de la qualification des enseignants est à l'honneur des manifestations de l'EPT, la Campagne mondiale pour l'éducation en fait son thème d'action mondiale avec l'Internationale de l'Éducation, l'Unesco y consacre son prochain rapport mondial...

Si nous voulons que chaque enfant puisse développer son potentiel grâce à l'éducation, il faut veiller à ce qu'il soit accompagné par un enseignant qualifié.

Recruter 1.7 million d'enseignants supplémentaires est nécessaire d'ici 2015 pour assurer l'éducation primaire universelle.

Pour la préparation du PLF 2014, en sus des précédentes interrogations, il convient de rappeler la promesse d'accorder une part conséquente de la taxe sur les transactions financières au développement, et particulièrement à l'éducation.

De même, quelle continuité pouvons-nous espérer dans la contribution française au fonds multilatéral du Partenariat mondial pour l'éducation pour la période 2015-2018 ?

Nous espérons que cet observatoire sera un premier outil de clarification et d'éclaircissement pour dégager les grandes problématiques concernant la contribution française aux objectifs mondiaux de construire collectivement pour aujourd'hui et les générations futures, maintenant, et « après 2015 » une éducation de qualité pour toutes et tous.

Nous demandons une APD plus transparente, prévisible à moyen terme et réellement dédiée au renforcement des acteurs et des systèmes éducatifs sur le terrain, dans les pays du Sud...

... et nous espérons que cet observatoire sera un premier outil d'éclaircissement pour les grandes problématiques concernant la contribution française aux objectifs mondiaux.

Glossaire des sigles

AEFE	Agence pour l'enseignement français à l'étranger
AFD	Agence française de développement
APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement
CICID	Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement
CIEP	Centre international d'études pédagogiques
CME	Campagne mondiale pour l'éducation
CONFEMEN	Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage
EFI	Stratégie éducation formation insertion, du ministère des Affaires étrangères
ELAN	Ecole et langues nationales (initiative internationale)
EPT	Education pour tous
FISONG	Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (AFD)
FSP	Fonds de solidarité prioritaire
IDH	Indice de développement humain
IFADEM	Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres
MAE	Ministère des Affaires étrangères
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
OCDE	Organisation de coopération pour le développement économique
OEPT	Objectifs de l'éducation pour tous (objectifs de Dakar 2000-2015)
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisations non gouvernementales
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PED	Pays en développement
PLF	Projet de loi de finances
PMA	Pays les moins avancés
PME	Partenariat mondial pour l'éducation (ex initiative de mise en œuvre accélérée de l'EPT / <i>Fast Track Initiative</i>)
TTF	Taxe sur les transactions financières
Unesco	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
Unicef	Fonds des Nations unies pour l'enfance (<i>United Nations Children's Fund</i>)
USD	United States Dollar
2iE	Institut international d'enseignement supérieur et de recherche

Aide publique au développement : l'essentiel

Le périmètre précis de l'aide publique au développement est défini selon le standard international du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Selon la définition du CAD, l'APD est constituée par « tous les apports de ressources qui sont fournis aux pays et territoires sur la liste des bénéficiaires d'APD ou à des institutions multilatérales. Elle doit émaner d'organismes publics et avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ». Ce sont donc des aides prévues au budget et transférées des pays développés vers les pays en développement. Elles empruntent plusieurs canaux : bilatéral (aide directe d'un pays vers un autre), européen (mis en œuvre dans le cadre de l'Union européenne) et multilatéral (mis en œuvre par les organisations et programmes internationaux). L'APD regroupe tous les types d'aides à savoir : le soutien budgétaire, la contribution aux budgets réguliers des organisations, les programmes et les financements groupés, les interventions de type projet, les experts et autres formes d'assistance technique, les bourses et autres frais d'étude des pays donateurs, les allègements de dette et les frais administratifs.

Même si l'aide en elle-même ne peut pas tout, elle est une « aide » nécessaire pour les populations des pays en développement pour lutter contre la pauvreté. Elle doit bénéficier au maximum à des projets concrets, notamment autour de l'atteinte des huit Objectifs du millénaire pour le développement (souveraineté alimentaire, santé infantile et maternelle, éducation, environnement durable, etc.).

Retrouvez l'actualité de ces enjeux sur www.educationpourtous.com

Observatoire de la coopération éducative française n°1 | Période 2009 - 2011

Solidarité Laïque

Relais français de la Campagne mondiale pour l'éducation

Solidarité Laïque est un collectif de 52 organisations regroupant des associations, des coopératives, des fondations, des mutuelles et des syndicats.

Pour en savoir plus : www.solidarite-laique.asso.fr

22 rue Convisart 75013 Paris / 01 45 35 13 13

Direction de l'Éducation au Développement Durable et à la Solidarité Internationale

RÉDACTION **Carole Coupez, Jean-Pierre Pouilhe, Florine Pruchon**

AVEC LA PARTICIPATION DE **Dominique Thys et Roland Biache**

CONCEPTION GRAPHIQUE / ILLUSTRATIONS **Nous Travaillons Ensemble**

IMPRESSION **Maugein Imprimeurs**

Avril 2013

www.educationpourtous.com

**Il faut construire collectivement
pour aujourd'hui et les générations
futures, maintenant, et « après 2015 »
une éducation de qualité
pour toutes et tous.**